



Meung-sur-Loire, le 14 mai 2025

ARRÊTÉ 122 / 2025
Portant occupation temporaire
du domaine public

Le Maire de la commune de Meung-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par Madame Coralie FAYNEL (Bijouterie du Château) de Meung sur Loire (45130) pour occuper le domaine public pour une animation commerciale, au 10 place du Martroi, à Meung-sur-Loire,

Considérant que cette occupation du domaine public a lieu le samedi 24 mai 2025 de 10h00 à 19h00.

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n° 117/2025 est annulé.

Article 2 : Madame Coralie FAYNEL (Bijouterie du Château) de Meung sur Loire (45130) est autorisée à occuper le domaine public pour l'organisation d'une animation commerciale, au 10 place du Martroi à Meung-sur-Loire le samedi 24 mai 2025 de 10h00 à 19h00.

Article 3 : La manifestation se déroule uniquement sur le trottoir au droit des numéros 10 et 12 place du Maupas. Cet événement ne devra pas gêner la circulation ni le stationnement sur les places réservées.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 6 : Le présent arrêté est transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André, au Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire, au Chef de service de la Police Municipale, au Responsable des Services Techniques Municipaux, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer son exécution.

Le Premier Adjoint,



Matthieu MIGEON

